



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 23 juin 2014

Le vingt juin 2014 à 18 heures en mairie de Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Mmes ASTIER Stéphanie, BREYSSE Clarisse, DERAJ Alexandra, DUBOIS LAMBERT Sandrine, ESCALA Brigitte, FALCO Karine, HILLAIRET Véronique, POHL Catherine, TORTAJADE Céline,
Mrs BOUSCARAIN Jean Louis, BOCQUET Philippe, DIDIER Renaud, DUCROT François, FOUTIEAU Patrice, LIBES Pierre, LIGORA Gérard, PECQUEUR Fabrice, SUAU Jean Louis.

Excusé

Mr MARTINEZ Eloi

Présents : 18
Pouvoirs : 00
Total 18

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

Monsieur le Maire propose de rajouter plusieurs questions

- Demande de subvention pour enfouissement réseaux chemin des Cazals
- Autorisation ester en justice dossier syndicat restauration
- Marché gaz
- Convention mise à disposition agents.

1. Approbation du procès-verbal des séances du 20 juin 2014.
2. Achat actions SPLA.
3. Décision modificative
4. Recrutement contrats aidés service technique.
5. Création poste adjoint technique contractuel.
6. Traitement contre chenilles processionnaires.
7. Lancement consultation réfections voiries.
8. Servitude de passage place Auguste Renoir.
9. Rythmes scolaires.

1. Approbation du procès-verbal des séances du 20 juin 2014.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

2. Achat actions SPLA L'Or Aménagement

Afin de rentrer au conseil administration de la Société Publique Locale d'Aménagement, il est nécessaire d'avoir 5% de parts de la société. La commune va acheter à la ville de Mauguio 984 actions pour une valeur de 55.408,74 €, payable sur 3 exercices. Mr BOCQUET sera le représentant de la commune auprès du conseil d'administration de la SPLA L'Or Aménagement.

Mr SUAU vote contre, Mme FALCO et Mme HILLAIRET s'abstiennent.

Pour : 15 Contre : 01 Abstentions: 02

3. Décision modificative.

Réajustement des crédits de fonctionnement et investissement votés au BP 2014 en février.

N°	Dépenses fonctionnement	Montant	N°	Recettes fonctionnement	Montant
011	charges gestion courante	13 400	73	impots et taxes	14 500
012	charges de personnel	24 500	74	dotations	73 700
023	Virement à sect, investissement	63 300	75	produits de gestion courante	15 000
67	charges exceptionnelles	2 000			
	Total	103 200		Total	103 200



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 23 juin 2014

N°	Dépenses investissement	Montant	N°	Recette investissement	Montant
020	Dépenses imprévues	20	021	Virt de sect fonctionnement	63.300
20	Immobilisations incorporelles	2.000	10	dotations	22.800
21	Immobilisations corporelles	42.600	13	subventions	21.520
23	Immobilisations en cours	8.000			
26	participations	55.000			
	total	107.620		total	107.620

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

4. Recrutement contrats aidés service technique.

Il est proposé de recruter des agents en contrat aidé

- sur un poste de peintre (1an) 20h hebdo
- un agent sur un poste d'agent polyvalent.(service technique)(6 mois éventuellement renouvelable) (35h)
- un agent sur un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux (1an) (20h hebdo)
- renouvellement pour un an contrat avenir de Mme ZURIAGA.

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

5. Création poste adjoint technique contractuel.

En raison du départ à la retraite d'un agent et dans l'attente de son remplacement il est proposé de recourir à l'emploi d'un jeune étudiant saisonnier pour faire la jonction entre le mois d'août et le mois de septembre.

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

6. Traitement contre chenilles processionnaires.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins de la commune en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. Le traitement aérien sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère mono-turbine en zone forestière, bi turbine en zone urbaine. Le produit utilisé est homologué pour la lutte biologique contre la chenille processionnaire du pin et garantit son innocuité à l'égard de la santé humaine et de l'environnement. Une demande de concours financier sera faite auprès du Conseil Général de l'Hérault afin d'alléger pour partie les dépenses engagées par les collectivités. Cette proposition est validée.

il est proposé de confier à l'ONF le traitement contre les chenilles processionnaires du pin

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

7. Lancement consultation réfections voiries.

Il est proposé de lancer une consultation afin de choisir une entreprise pour les voiries.

Les travaux pourraient démarrer fin septembre et concerneraient les rues :

Auguste Renoir, Jean Lurçat , Claude Lorrain, Place horloge ainsi que les arrêts bus avenue de la gare.

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

8. Servitude de passage place Auguste Renoir.

La commune accorde une servitude de passage, à titre gratuit, des réseaux Eau, Assainissement, Electricité, Téléphone, Gaz sur la parcelle à l'arrière du bâtiment « Petit Valerguais » à la société gestionnaire des bâtiments pour permettre l'alimentation des commerces.

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00



9. Rythmes scolaires.

L'agglomération ne mettra pas en place au dispositif intercommunal (coût 1.5 Millions d'euros), soit 3.6 % impôts, mais apporte son concours technique (gestion du personnel, formation, ect...).

Conseil école - enseignant - mairie ont retenu les TAP de 16h15 à 17h00, et le projet pédagogique a été validé par l'académie.

2 options :

- garderie (encadrement et coût minimum),
- encadrement type ALAE en vue jonction enseignement et ALAE à 17h00. Garantie donc de continuité dans l'action.

Le coût de l'opération estimé à maximum 25 000 euros, 10 000 euros de l'Etat sont assurés pour les années 2015 et 2016, donc net à charge de la commune : 15 000 euros.

En réalité, le coût risque d'être inférieur :

- redéploiement temps ATSEM,
- mobilisation associations bénévoles (MJC, théâtre, bibliothèque).

Cette option est proposée au conseil, car elle garantit la qualité du travail auprès des enfants et répond aux orientations de la loi. La restauration sera assurée le mercredi midi par l'agglomération, le reste sans changement

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

10. Subvention pour enfouissement réseaux chemin des Cazals

Une opération d'enfouissement des réseaux chemin des Cazals va être programmée sous maîtrise d'ouvrage d'Hérault Energies. Le montant prévisionnel global des travaux TTC s'élève à 78.951,93 € le financement pourrait être le suivant :

Subvention du département au titre du FACE :	25.895,60 €
Subvention d'Hérault Energies sur les travaux EP :	13.690,31 €
Subvention du département sur les travaux télécom :	4.888,30 €

La dépense prévisionnelle serait donc de 41.943,13 €

Il est proposé au conseil de valider la convention financière et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département et d'Hérault Energies.

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

11. Décision ester en justice syndicat de restauration du Bérange

Le tribunal administratif de Montpellier a rejeté le 23 avril 2014, la requête de la commune dans le litige Syndicat de restauration du Bérange. Il est demandé à notre avocat Mtre MARGALL d'interjeter appel. Le conseil valide cette action en justice.

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

12. Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat de gaz, de fournitures et de services associés »

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de l'Hérault (HERAULT ENERGIES), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur 334 communes du territoire héraultais.

Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Ainsi les personnes publiques, peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires,



Dans ce sens, HERAULT ENERGIES propose un groupement de commande à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et qui assure une maîtrise des consommations.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Mr le maire propose au conseil

- d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services associés », selon les modalités décrites dans l'acte constitutif,
- d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés »
- -de signer l'acte constitutif du groupement
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement
- de donner mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault pour signer et notifier le ou les marché(s) dont la commune sera partie prenante,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), le ou les marché(s) dont la commune sera partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre du ou des marché(s) dont la commune sera partie prenante et au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du groupement, et à les inscrire au budget.

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

13. Convention mise à disposition agents AGGLO Pays Or.

A compter du 1^{er} septembre 2014, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires implique un besoin en personnel plus important sur certains créneaux horaires au sein de la commune, qui nécessite de ce fait une mise à disposition d'agents territoriaux du service jeunesse de l'Agglomération.

Certaines ATSEM de l'école maternelle font partie de l'équipe d'encadrement ALAE sur le temps d'accueil du matin, le temps méridien au restaurant scolaire, ainsi que sur les Temps d'Activités Périscolaires.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains services de la commune de Valergues et de l'Agglomération du pays de l'or, dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice de leurs compétences respectives.

1- L'Agglomération du Pays de l'Or, met à disposition de la commune de Valergues le personnel du service ALAE, pour assurer :

- Le remplacement des ATSEM indisponibles,
- L'organisation et le fonctionnement du Service Minimum d'Accueil,
- L'organisation, l'animation et la surveillance sur les Temps d'Activités Périscolaires en maternelle et élémentaire, les lundi, mardi, jeudi & vendredi de 16h15 à 17h15.
- L'accompagnement des classes en sorties scolaires

2- La commune de Valergues met à disposition de l'Agglomération du Pays de l'Or, partie de l'équipe des ATSEM pour l'encadrement ALAE sur les temps d'accueil du matin, sur le temps méridien au restaurant scolaire, ainsi que sur les Temps d'activités Périscolaires

Les quotités précisées pourront, en tant que de besoin, être modifiées d'un commun accord entre les parties, et ce en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés.

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions: 00

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 Heures.
Le prochain conseil aura lieu le 28 juillet 2014.*